



SESSIONS 2021-2022

**LA SITUATION SANITAIRE ETANT TOUJOURS
INCERTAINE, LES MODALITES DE SELECTION
POURRONT ETRE ADAPTEES OU MODIFIEES.**

**SI C'ETAIT LE CAS, LES CANDIDATS EN SERONT
AVERTIS INDIVIDUELLEMENT.**

Rappel des conditions d'entrée en formation

La possession des diplômes DEFB / DE.JEPS, spécialité perfectionnement sportif, mention basket-ball, atteste des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- concevoir une programmation et des séances en vue de l'accès au perfectionnement sportif ;
- conduire des cycles d'entraînement et de perfectionnement individuels et collectifs à finalité compétitive ;
- gérer l'équipe y compris lors des compétitions ;
- coordonner des équipes de bénévoles et de professionnels ;
- coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement sportif ;
- conduire des actions de formation de cadres, dont le tutorat.

Ces compétences visées nécessitent de disposer d'un certain nombre de pré-requis (exigences préalables) obligatoires à l'entrée en formation.

LES MODALITES DE SELECTION

La sélection des candidats se fait en 4 étapes, obligatoires pour tous. Ces épreuves permettent d'évaluer le potentiel des candidats, leur volonté, leur niveau de jeu, leur capacité de travail, leur connaissance de soi et du milieu.

L'évaluation se fera sur la base d'un total de 100 points.

Le dossier de candidature = 5 points

- respect du délai,
- complétude,
- qualité des documents personnels (CV, lettre de motivation, attestations...)

Démonstration commentée = 40 points

- exercice de démonstration sur demi-terrain en 3X3, qui a pour objectif de mettre en valeur les aspects technico-tactiques d'une situation (20 points),
- oral technique permettant d'expliquer la démonstration (20 points)

Epreuve écrite = 20 points

- rédiger une synthèse à partir de documents fournis,
- le candidat fait une proposition en rapport avec la thématique.

Entretien professionnel = 35 points

- connaissance de soi : qui suis-je ?
- mon ambition, mon projet professionnel : quel entraîneur ai-je envie de devenir ? Quelle faisabilité ?
- situation professionnelle pour la saison 2021-2022 : fonction, structure, niveau de l'équipe en responsabilité, contrat de travail...

A noter : les attendus pour entrer dans la formation DE-JEPS doivent attester d'un niveau minimum des candidats ; en conséquence, un total de notes inférieur ou égal à 27/100, sera éliminatoire.

Les candidats n'étant pas titulaires du ou des diplômes suivants : CQP-TSBB / CQP-TSRBB / BE1, option basket-ball, devront passer une épreuve de pratique pédagogique d'admissibilité. En cas d'échec à celle-ci, le candidat ne poursuivra pas le processus de sélection.

Description de l'épreuve : tirage au sort d'un sujet qui décrit une organisation collective offensive ou défensive en basket-ball. Le candidat doit mettre en place cette organisation sur le terrain à l'aide de joueurs « cobayes ».

Durée :

- préparation de l'exposé : 15 minutes
- mise en place de la situation devant un jury : 20 minutes
- entretien avec le jury : 20 minutes.

Il faudra obtenir une note supérieure ou égale à 3 sur 5 pour pouvoir se présenter aux épreuves d'admission. Le candidat qui obtiendra une note inférieure à 3 sur 5 sera éliminé.